



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/38

Chapitre 7.1

Objet : Décision modificative du budget n°2020-01

L'an deux mille vingt, le 30 juin, à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie de Serre-Ponçon, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 30 juin 2020

Date de convocation :

08/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24 (32

voix)

Membres présents : 15

(23 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 15 (23 voix)

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Jessica GIARD

Auxiliaire de secrétaire de

séance :

Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget, **M. Jean-Pierre GANDOIS**, Conseiller Syndical ; **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical, **Mme Jessica GUIARD** ; Conseillère Syndicale, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical, **M. Jean Michel TRON**, Conseiller Syndical ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président, **M. Jean CONREAUX**, Vice-Président, **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère syndicale

Etaient représentés et excusés :

Mme Carole CHAUVET Donne pouvoir à Marc VIOSSAT
Mme Valérie ROSSI donne pouvoir à Joël BONNAFFOUX

Etaient invités et présents :

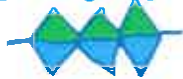
M. Bruno PARIS, Maire de Puy Sanières, M. Jean-Luc VERRIER, Maire de Prunières, M. Bernard RAIZER, Maire de Sauze du Lac, M. Guimbert FDSIGE, M. Stéphane RUSSO, SPPSP ; M. ALLAMANO CDV 05 ; Mme Géraldine DUVOCHEL EDF

Exposé des motifs :

Le Président informe le conseil syndical que le chalet poste de secours - snack de Bois Vieux a été détruit par un incendie sans doute durant le week-end du 8 mai 2020.

Cet incendie est un problème majeur pour le site, puisqu'il intervient au moment où toute reconstruction est impossible avant l'ouverture de la saison. La réactivité des équipes a néanmoins permis le déblaiement du sinistre entre le 15 et le 18 juin 2020. Du fait d'une bonne couverture « assurantielle » de l'établissement public, il est envisagé de louer pour cette saison des bungalows pour le poste de secours et le snack, en fonction pour ce dernier des préconisations du cabinet d'assurance expert de notre compagnie. Le montant de la location sera pris en charge sur les frais de fonctionnement en étant par ailleurs remboursé par l'assurance.

Il convient cependant d'inscrire une nouvelle opération pour la reconstruction du bâtiment pour 2021 et d'enregistrer les paiements des premières expertises, du déblaiement, le tout remboursé par la compagnie d'assurance.



La Décision modificative intègre donc une cession partielle à hauteur de 50000€ du bâtiment incendié (somme qui sera revue à la hausse dès réception du rapport définitif d'expert) et le remboursement de 10000€ de location

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n° 2020-23 du 11 mars 2020 approuvant le BP 2020

CONSIDERANT :

- Qu'il convient de reconstruire cet aménagement pour une ouverture en juin 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 30 juin 2020 :

- **APPROUVE**, la décision modificative ci-après

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
location mobilière	6135	10000,00	recettes remboursements assurance	7788	10000
valeur comptable des Immo cédées	042-675	41666,67	produit de cession des immobilisations	775	50000
différence sur réalisation positive transféré en inv.	042-676	8333,33			
Total		60000,00	Total		60000
Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
			autre agencement et aménagement de terrain plus ou moins valeur sur cession d'immo	040-2128 040-192 024	41666,67 8333,33 -50000
Total		0,00	Total		0

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL